



François DUMON
Président de la Communauté de communes
Vierzon-Sologne-Berry

FD/EA/SB/2025/050

à

Madame Armelle DAAM
Présidente de la Chambre régionale des
comptes

Vierzon, le 17 octobre 2025

Objet : Enquête relative à l'accès aux droits et aux services publics

Madame la Présidente,

Par lettre reçue le 19 septembre 2025, vous m'avez transmis le relevé d'observations provisoires relatives à l'enquête portant sur l'accès aux droits et aux services publics dans le contexte de la dématérialisation des démarches administratives et vous souhaitez que je vous communique mes remarques à propos de vos recommandations concernant la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

En réponse, je vous prie de trouver, ci-après, mes observations.

➤ Recommandation n°1 : mettre en place une comptabilité analytique permettant d'évaluer et de suivre le coût du dispositif itinérant France services.

Effectivement, depuis la mise en service du dispositif France services, il n'y a pas eu de comptabilité analytique permettant d'objectiver précisément son coût. En 2025, la comptabilité analytique a été initiée et sera généralisée en 2026. D'ailleurs, actuellement dans le cadre de l'élaboration du projet de budget 2026, les services communautaires dissocient les différents postes de dépenses pour permettre à terme d'évaluer le coût exhaustif et précis du dispositif France services. La recommandation n°1 est donc en cours de mise en œuvre.

.../...

➤ Recommandation n°2 : mieux renseigner l'indicateur de niveau d'autonomie numérique de l'usager dans l'outil de saisie des comptes-rendus d'activité.

Depuis le mois de septembre 2025, les deux agents affectés au dispositif France services procèdent régulièrement au renseignement de cet indicateur. Cependant, il est essentiel de préciser que le logiciel est peu intuitif et que cette tâche est extrêmement chronophage. Ces deux remarques ont déjà été remontées aux services préfectoraux en charge du suivi du dispositif France services. Ainsi, les agents ont constaté que le temps quotidien de renseignement des activités et des catégories du public reçu est estimé à environ 1/2 heure, soit 2,5 jours/semaine. Ce temps consacré est un temps non disponible pour recevoir les usagers de plus en plus nombreux à solliciter le dispositif France services.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,



FRANÇOIS DUMON